

Effet qualité : la note promise ?

Réponse au billet de blog « Comment l'Insee mesure-t-il le juste prix ? »

François Geerolf

mars 2026

Section 1

Une note promise

La question

- Chaque mois, « environ 5 à 10 % des produits suivis pour l'indice des prix évoluent » (Daubaire 2023).
- À chaque remplacement : l'écart de prix est-il une **hausse de prix** (dans l'indice) ou une **différence de qualité** (hors de l'indice) ?
- Ce partage n'est pas observé : il est le produit d'une **méthode**.
- Ce qui sort de l'indice des prix au titre de la qualité **entre dans la croissance du pouvoir d'achat**.

Une note annoncée en 2020

- 2018 : lettre du directeur général à Philippe Herlin, et note de **14 pages** (non publiée par l'Insee, mais adressée par le directeur général à des journalistes ; en ligne) : le principe de l'ajustement est défendu, **aucune méthode n'est décrite** (Tavernier 2018).
- 2020 : Emmanuel Todd, « La baisse du niveau de vie : oser dire non à l'Insee » (Todd 2020).
- 4 février 2020 : réponse sur le blog de l'Insee, centrée sur le logement. Sur l'effet qualité : « Elle fera l'objet d'une note **prochainement** sur ce blog » (Ourliac 2020).
- **15 décembre 2023** : « Shrinkflation, “effet qualité”, évolution de l'offre de produits : comment l'Insee mesure-t-il le juste prix ? » (Daubaire 2023).
- Octobre 2024 : le billet du directeur général sur le ressenti y renvoie « à l'appui » (Tavernier 2024).

Un billet juste sur les principes

- Clair, bien illustré : pourquoi ajuster, comment remplacer un produit disparu, quelles données.
- Personne ne conteste qu'un ajustement soit **nécessaire**.
- Mais la question posée n'était pas : l'Insee repère-t-il un paquet de gâteaux allégé de 20 grammes ?
- Elle était : la méthode compte-t-elle comme **qualité** ce qui est en réalité une **hausse de prix** ?
- Sur ce point : **aucun cas d'échec, aucun chiffre**.

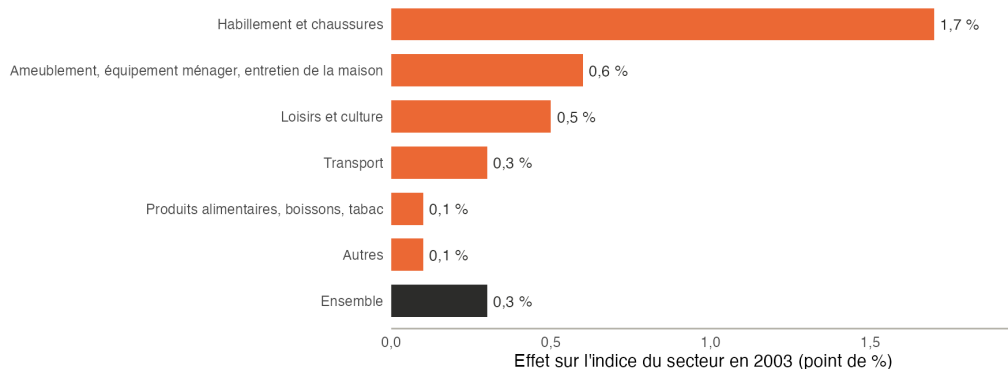
Section 2

Une question déplacée

La réduflation, un cas facile

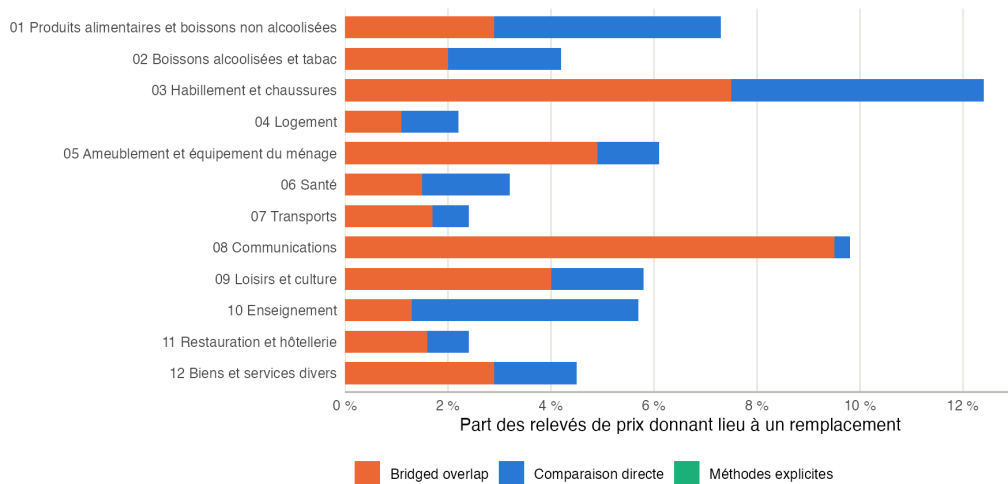
- Paquet de gâteaux de 250 à 230 g au même prix : **+9 %** dans l'indice.
- Une contenance est « évidente et donc assez facile à intégrer », son affichage est obligatoire.
- Ce n'est pas un problème de **qualité**, mais de **quantité**.
- Exemples du billet : pommes, gâteaux, chocolat, fromage, café, yaourts. **Tous alimentaires**, et la correction **relève** l'indice.
- Ajustement à la baisse : une phrase, sur « le perfectionnement des produits numériques ».
- Or en 2003, l'ensemble des ajustements a **réduit** l'indice de **0,3 point** (Guédès 2004).

Là où l'effet est le plus faible



Effet des ajustements de qualité sur l'indice, 2003. Source : Guédès (2004).

Là où le recouvrement est le moins employé



Part des relevés donnant lieu à un remplacement, 2024. Méthodes explicites : **0,0 %** partout.
Source : Insee (2026).

L'habillement, ou la couleur du costume

- Le billet : « le fait qu'il soit bleu ou gris selon les collections n'a pas à être pris en compte ».
- Le vrai problème : le **cycle des collections**. Prix de lancement, soldes, disparition, nouvel article au prix de lancement.
- La baisse des soldes est enregistrée, **la remontée ne l'est jamais**.
- Manuel européen (2024) : « the bridged overlap method will bias the index downward » ; « **not suitable for clothing** » (Eurostat 2024).
- En France : effet qualité le plus fort en 2003, **deuxième** division pour le *bridged overlap* en 2024.

Un indice à utilité constante ?

- Le billet : l'indice « doit idéalement être un indice à “utilité” constante ». C'est la définition d'un **indice du coût de la vie**.
- Mais l'Insee rappelle ailleurs que « la mesure du coût de la vie ne pouvait se réduire à celle de l'IPC » (Tavernier 2018).
- Une **norme imposée** n'augmente pas l'utilité de celui qui ne l'aurait pas choisie : le raisonnement « ne tient plus quand la bascule est imposée par la réglementation » (Debauche, Pesme, et Blanchet 2024).
- Pot catalytique : seule la **moitié** du surcoût comptée comme qualité (Insee 1998). Le billet ne dit rien des normes.

Section 3

Le recouvrement, présenté comme une garantie

Ce que dit le billet

- Le produit disparu est « imputé » sur l'évolution des produits semblables, puis prolongé par son remplaçant : « tout se passe donc comme si le produit disparu continuait à exister ».
- Figure 3 : « un traitement statistique permet de **ne pas sous-estimer** l'inflation ».
- Conclusion : « Le but est qu'aucune caractéristique qui importe au consommateur n'échappe à l'indice des prix ! »

Ce que dit la recommandation qu'il cite

- Bibliographie du billet : Eurostat, « **HICP recommendation on bridged overlap** », juin 2021 (Eurostat 2021).
- Quatre situations à éviter, dont **trois** biaisent l'indice à **la baisse** : dernier prix soldé, prix de lancement élevé, pont en baisse.
- « For most products, the bias tends to be in the same direction (**most commonly downward**) month after month. »
- **Aucune** de ces situations n'est mentionnée dans le billet.

- Groupe d'Ottawa : « many of these methods can lead to a **downwards bias** when linking a new product to the replaced one » (Zafar et Himpens 2019).
- Insee, 2020 : « si le nouveau produit est proposé à un prix plus élevé que la nouvelle qualité qu'il incorpore [...], le modèle par recouvrement **sous-estimera l'inflation** » (Aeberhardt et al. 2020).
- Ce qui figure dans les communications techniques ne figure pas dans le billet grand public.

Une méthode qui ne mesure pas la qualité

- Le *bridged overlap* **n'évalue pas** la qualité : il impute le prix manquant et attribue **tout le reste** de l'écart à la qualité.
- Ni la 5G du smartphone, ni le tissu du costume ne sont valorisés.
- Méthodes explicites en France : **0,0 %** dans les douze divisions (Insee 2026).
- Hédonique : le billet dit qu'elles « peuvent également être utilisées ». Février 2026 : « **No hedonic method is used** » (Insee 2026, 2025).
- Retrait **sans notice ni estimation d'impact**. La Suède a fait l'inverse en 2022, pour les téléphones et les ordinateurs.

Section 4

Les données de caisse, terrain des relances

Un recouvrement observé, mais un recouvrement

- 85 millions de prix par jour, environ un dixième du panier (Insee 2020a).
- Le billet : « on peut considérer que l'écart entre ces deux prix est une mesure de l'effet qualité ».
- C'est **l'hypothèse même** en question. Si le produit sortant était soldé : « some of the “return to normal” price increase is inappropriately treated as the value of the quality change » (Triplett 2006, 23).
- L'Insee compare les prix **deux mois avant** la disparition (Insee 2020b). Bonne précaution, mais le billet écrit « simultanément », et n'en dit rien.

Le code-barres : garantie ou occasion ?

- Nouveau code-barres à chaque changement de contenance : la réduflation « ne peut pas échapper au statisticien ».
- Mais aussi pour « le caractère promotionnel d'une offre, la formulation et les fonctionnalités déclarées, les dimensions de l'emballage ».
- Les **relances** : changements d'emballage « qui s'accompagnent d'un changement de codes-barres et **en général d'une hausse de prix** » ; non traitées, « une **dérive** de l'indice » (Insee 2018).
- Ceux qui décrivent les produits sont aussi ceux qui en fixent les prix (Jany-Catrice 2019).
- Fréquence des relances, échecs de rattachement, effet sur l'indice : **non publiés**. Le billet n'en dit pas un mot.

Une évaluation qui n'a pas été refaite

- 2019, double calcul : inflation « légèrement inférieure (- 0,1 point) » certains mois avec les données de caisse (Insee 2020a).
- Sur un dixième du panier : environ **un point** sur les produits concernés.
- Détail par poste non publié ; exercice **non refait** en 2022-2023.
- Document de travail de 2017 : treize familles de produits ; écarts « problematic, even for food product » si la précision requise est plus élevée (Léonard et al. 2017).

Section 5

Ce que le billet ne dit pas

Aucun chiffre

- Des chiffres sur les données : 4 600 variétés, 150 000 relevés, 500 000 prix moissonnés, 85 millions de codes-barres par jour.
- **Aucun** sur l'effet des ajustements.
- Seule évaluation : **2003**, 0,3 point (Guédès 2004). Jamais refaite.
- Comité du label, décembre 2025 : « mieux documenter le traitement des effets qualité et leurs impacts » (Comité du label de la statistique publique 2025).
- États-Unis, 1995 : remplaçants 4,44 % plus chers, **4,19 points** attribués à la qualité (Moulton et Moses 1997 ; Triplett 2006).

Le renouvellement annuel

- Le panier « est renouvelé chaque année ». Comment est-il raccordé ?
- « Les deux échantillons ne sont donc pas comparés directement » (Guédès 2004) : tout l'écart va à la qualité, **sans être mesuré**.
- C'est par là que les nouveaux modèles entrent, à leur **prix de lancement**.
- L'évaluation de 2004 l'excluait. S'il pèse autant que les remplacements en cours d'année : **0,6 point par an**.

Smartphones, loyers, santé, comparaisons

- **Smartphones** : prix de lancement, puis décote quand le successeur sort. Note de 2018 : baisse « de 12 % à 20 % » des anciens iPhone (Tavernier 2018). Eurostat a interrogé l'Insee sur l'électronique (Insee 2025).
- **Loyers** : relocation après travaux comptée comme qualité (Geerolf 2026).
- **Santé** : nouvelles présentations de médicaments (Insee 1998).
- **Autres pays** : choix de méthode libre ; effets qualité « plus importante en France que dans d'autres pays européens » (Hauseux et Houriez 2025).

Section 6

Conclusion

La note reste à écrire

- Part des remplacements par méthode, **par poste et en série**, données de caisse et renouvellement compris.
- Effet total des ajustements : refaire 2004, **renouvellement de décembre compris**.
- **Relances** : combien, comment traitées, quel effet.
- Application de la recommandation de 2021 : **analyse d'impact** du *bridged overlap*.
- **Retrait de l'hédonique** : pourquoi, avec quel effet.

« Qu'aucune caractéristique n'échappe à l'indice »

- On y souscrit volontiers.
- Il faudrait aussi qu'**aucune hausse de prix** n'en sorte au nom de la qualité.

Références

- Aeberhardt, Lorraine, Florian Hatier, Marie Leclair, Benoît Pentinat, et Jean-Denis Zafar. 2020. « L'économie numérique fausse-t-elle le partage volume-prix du PIB ? L'expérience française / Does the Digital Economy Distort the Volume-Price Split of GDP ? The French Experience ». *Économie et Statistique* 517-518-519 : 147-65.
<https://doi.org/10.24187/ecostat.2020.517t.2027>.
- Comité du label de la statistique publique. 2025. « Avis de conformité – Indices des prix à la consommation (IPC) ». Avis n° 2025_26296_DG75-L002 du 15 décembre 2025 (label 2026-2030). <https://www.cnis.fr/enquetes/indices-des-prix-a-la-consommation-ipc/>.
- Daubaire, Aurélien. 2023. « Shrinkflation, « effet qualité », évolution de l'offre de produits : comment l'Insee mesure-t-il le juste prix ? » *Blog de l'Insee*.
<https://blog.insee.fr/comment-l-insee-mesure-t-il-le-juste-prix/>.
- Debauche, Etienne, Craig Pesme, et Didier Blanchet. 2024. « Fin des voitures thermiques : une perte de pouvoir d'achat pour les ménages ? » *Blog de l'Insee*.
<https://blog.insee.fr/fin-des-voitures-thermiques-perde-pouvoir-d-achat/>.
- Eurostat. 2021. « HICP recommendation on bridged overlap ». Commission européenne, Eurostat, unité C-4.